

Communiqué de presse du 15 septembre 2023

Fête de l'Humanité : oui, nous y serons !

Depuis deux jours, certains médias ont, à l'unisson, joué la surprise et crié au scandale concernant la présence du Syndicat de la magistrature à la fête de l'Humanité. À leur suite, le garde des Sceaux ainsi que des parlementaires ont sciemment alimenté cette polémique.

Cette présence à la fête de l'Humanité – qui est habituelle pour notre organisation depuis plusieurs décennies, la seule nouveauté étant l'existence d'un stand partagé avec le Syndicat des avocats de France – serait donc un « dérapage » et une preuve qu'il existerait des juges « politisés » (comprenez « orientés à gauche ») voire, pire encore, des magistrats militants dans un cadre syndical qui participent, collectivement, au mouvement social.

Nous ne le nions pas. C'est d'ailleurs mentionné expressément dans les statuts, publics, de notre organisation depuis plus de cinquante ans : « *ce syndicat est autonome et inscrit son action dans le mouvement social* » (art.2) ; « *il a pour objet de veiller à ce que l'autorité judiciaire puisse exercer en toute indépendance sa mission de garant des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'égalité de tous et de toutes devant la loi* » ou encore « *de veiller à la défense des libertés et des principes démocratiques* » (art. 3).

Ce qui est nouveau, ce n'est donc pas l'existence, au sein de la magistrature française, d'un syndicat mobilisé pour une autre justice, plus respectueuse des libertés et principes démocratiques et portant des revendications de changement social. Ce n'est pas non plus la participation de notre organisation à des débats qui se tiendront à la fête de l'Humanité, évènement de rentrée incontournable du mouvement social.

Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que la participation libre d'un syndicat de magistrats au débat public ne soit plus tolérée comme elle devrait l'être dans toute société démocratique. C'est qu'une campagne de disqualification puisse être si puissamment orchestrée et relayée par autant de médias et figures politiques à partir d'un non-sujet, occasionnant, au passage, un torrent de haine, d'insultes et de menaces à l'encontre des membres de notre organisation. C'est, enfin, qu'une telle séquence ait opportunément lieu juste avant que le Parlement examine en commission mixte paritaire une proposition de restriction de la liberté d'expression syndicale dans la magistrature¹.

Ne nous trompons pas de scandale.

1 Voir [notre tribune du 17 juin 2023](#), « *Bâillonner la magistrature, une régression démocratique* »